

by deleting Clause 46, and by making all necessary changes to the Schedule consequential thereto.

And debate continuing;

[At 9.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Order made Tuesday, February 17, 1981]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all Items preceding No. 39 were allowed to stand.

Mr. Herbert, seconded by Mr. Kelly, moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to ensure that the official language minority groups, being the English mother tongue residents of Quebec and the French mother tongue residents of the other provinces and territories, be accorded exactly the same rights and privileges as are presently accorded by law and common usage to all Canadians of the other official language.—(Notice of Motion No. 39).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

(Proceedings on Adjournment Motion)

At 10.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 40(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65(4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Messrs. Wilson and Schellenberger for Messrs. Gass and Oberle on the Standing Committee on National Resources and Public Works.

Mr. Andre for Mr. Schellenberger on the Standing Committee on National Resources and Public Works.

Mr. Murphy for Mr. Orlikow on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

Le débat se poursuit;

(A neuf heures du soir, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions de l'ordre du mardi 17 février 1981)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 39 sont réservés.

M. Herbert, appuyé par M. Kelly, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative afin d'assurer aux groupes minoritaires qui s'expriment dans l'une ou l'autre des langues officielles, tant les résidents du Québec dont la langue maternelle est l'anglais que les résidents des autres provinces et territoires dont la langue maternelle est le français, les mêmes droits et privilèges qui sont à l'heure actuelle impartis, par loi et coutume, à tous les Canadiens qui s'expriment dans l'autre langue officielle.—(Avis de motion n° 39).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. Wilson et Schellenberger en remplacement de MM. Gass et Oberle sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Andre en remplacement de M. Schellenberger sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Murphy en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.